Ville de Villeneuve d'Ascq Décision



Objet: 24S0005 - AMO éclairage public - Avenant n°1

N°: VA_DEC2025_574 Service: Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de trayaux.

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 05 juillet 2020 ; Vu la décision VA_DEC2024_432 attribuant le marché ; Vu l'article L. 2194-1 5° et 6° du Code de la Commande Publique ; Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique ;

décidons

De conclure avec la société SAS Europe Expert Conseil Ingénierie domiciliée à SURESNES (92150), l'avenant n°1 du marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la gestion de l'éclairage public » afin de prendre en compte une prestation en moins-value au regard de sa perte d'objet et la correction d'une erreur matérielle concernant des prestations qui n'avaient pas été intégrées au montant global de l'offre :

Moins-value : - 2 279,50 € HT

Préparation de la lettre de cadrage et des tableaux afférents : 266,75 € HT ; Réunion de restitution du RAO, réunion n°3 : 106,70 € HT ; Elaboration des questions-précisions : 480,15 € HT ; Préparation et animation de l'audition, réunion n°2 : 688,70 € HT ; Pour un total de 1 542,3 € de plus-value.

Ainsi, le montant de l'avenant est de :

Montant HT: - 737,20 €
Taux de la TVA: 20%
Montant de la TVA: 147,44 €
Montant TTC: - 884,64 €

% d'écart à la baisse introduit par l'avenant : -1,76 %

N°: VA_DEC2025_574 (PROJET: VA_PROJDEC_13442) 1/2

Pour un nouveau montant du marché public :

Montant HT: 51 217,38 €

■ Taux de la TVA: 20%

Montant de la TVA : 10 243,47 €
Montant TTC : 61 460,85 €

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Fait à Villeneuve d'Ascq le 06/08/2025

Le Maire, Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :

Pour le Maire empêché, Maryvonne Girard Première adjointe

N°: VA_DEC2025_574 (PROJET: VA_PROJDEC_13442)